

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

DECISION N° **00078** /D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP/BSCEM/2024 du **27 JUIN 2024**
portant attribution de la demande de cotation N° 022/DC/MINEPIA/CIPM/2024 DU 23 MAI 2024 en procédure
d'urgence, en vue de l'acquisition des broyeurs de tiges au profit des éleveurs laitiers.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

- Vu la Constitution
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques;
Vu la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour
l'Exercice 2024;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions
de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et
des Industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des
marchés publics ;
Vu la circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code de marché
Vu la circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution des lois
de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et autres Entités Publiques pour
l'Exercice 2024 ;

Considérant la demande de cotation N° 022/DC/MINEPIA/CIPM/2024 DU 23 MAI 2024 en procédure d'urgence,
en vue de l'acquisition des broyeurs de tiges au profit des éleveurs laitiers.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation
susmentionnée :

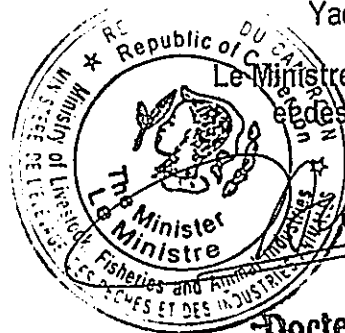
Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
NONI ET FILS SARL B.P : 12 356 Yaoundé, Tél : 699 81 80 83	Treize millions neuf cent quarante-huit mille (13 948 000)	Magasin du MINEPIA sis à Mvog-Betsi/Yaoundé	Cent vingt (120) jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le **27 JUIN 2024**

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- SOPECAM
- Archives/Chronos.



Le Ministre de l'Elevage, des Pêches
et des Industries Animales,

Docteur TAÏGA